

**COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE  
EN DATE DU 28 SEPTEMBRE 2006 A 19 H**

**LE CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
réuni sous la Présidence de M. Michel PARADEIS, Président**

**ADOPTE** le procès-verbal de la séance du 15 juin 2006.

**DESIGNE** un secrétaire de séance : Mme BECKER-MAZZERO (Algrange)

**RETIRE** les délégations qui ont été données au bureau lui permettant de prendre les décisions relatives à la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget et la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participation aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

**EST INFORME** du rapport annuel d'activités 2005.

Le rapport relatif à l'élection des membres de la commission « concession d'aménagement » de la ZAC « Sainte-Agathe » est annulé.

**APPROUVE** l'avenant n° 9 prorogeant de cinq ans (jusqu'au 31 décembre 2011) la convention d'aménagement de la zone d'aménagement concerté « Sainte-Agathe » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant et **RAPPORTE** les termes de la délibération du 15 juin 2006.

**APPROUVE** le transfert de propriété de la ZIL des Vieilles Vignes à la communauté d'agglomération à l'euro symbolique, **AUTORISE** le Président ou son représentant à faire réaliser un arpentage aux frais de la communauté d'agglomération et **AUTORISE** le Président ou son représentant à saisir un notaire, à signer l'acte notarié consécutif à ce transfert et à prendre en charge les frais de conclusion de cet acte.

**DEBAT** sur la politique transport de la CAVF.

**EMET** un avis sur l'avant-projet du plan de déplacements urbains.

**ADOPTE** une motion sur le COT (Contournement Ouest de Thionville)

**DECIDE** l'achat de terrains au syndicat des eaux de Fontoy pour un coût de 19 200 € et à la rétrocession d'un terrain appartenant au SIVOM à titre gratuit pour l'aménagement d'une aire de loisirs sur le site de la Paix et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes notariés correspondants et à prendre en charge financièrement la conclusion de ces actes.

**APPROUVE**, dans le cadre de la requalification du site de La Paix, l'achat des terrains Wavin à l'euro symbolique, **APPROUVE** le transfert des terrains des communes d'Algrange et de Nilvange à l'euro symbolique, **DECIDE** de prendre en charge les frais relatifs aux actes notariés, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les actes notariés correspondants et **VOTE** les crédits correspondants.

**DECIDE** la signature d'une convention avec l'Etat, la Région Lorraine, l'Etablissement Public Foncier de Lorraine pour les travaux de dépollution dans le cadre de la requalification du site de La Paix et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer les pièces afférentes à cette convention

**APPROUVE** le compte rendu financier annuel à la collecte (CRAC) de la SEBL relatif à la ZAC « Sainte-Agathe » au titre de l'exercice 2005.

**APPROUVE** les documents d'activités 2005 de la SODEVAM NORD LORRAINE.

**ACCEPTE** la cession d'un terrain d'une surface de 4 000 m<sup>2</sup> environ (arpentage à effectuer), à la SCI CEKA ou à toute autre personne physique ou morale ou société qui pourrait lui être substituée mais dont elle restera solidaire et dont la candidature devra être agréée par la SEBL, aménageur de la ZAC, **FIXE** la cession au prix bilan de 17,25 € HT/m<sup>2</sup> hors aide de la communauté d'agglomération et TVA à la charge de l'acquéreur et **ACCORDE** un abaissement de prix de terrain, à hauteur de 3,25 € HT/m<sup>2</sup>, appliqué à 4 000 m<sup>2</sup> environ.

**DECIDE** la prise en charge financière de 6 200 € pour la participation de la communauté d'agglomération du val de Fensch au salon lorrain LOREXPO qui se déroulera les 9 et 10 novembre 2006.

**DECIDE** la prise en charge financière pour un montant de 6 000 € concernant la participation de la Communauté d'agglomération du val de Fensch au Forum Entreprendre qui se déroulera du 23 au 24 novembre 2006 à Metz.

**ANNULE** la délibération n° 2000-110 du 18 décembre 2000 concernant l'attribution d'une subvention à Synergie, **APPROUVE** le plan de financement présenté, **ACCORDE** à Synergie une subvention d'un montant maximum de 15 000 €, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer la convention afférente, qui précisera entre autres les conditions de remboursement total ou partiel de la subvention en cas d'aliénation ou de changement d'affectation de l'immeuble.

**DECIDE** l'allocation d'une subvention exceptionnelle de 25 200 € en 2007 à l'association ALEXIS, sous réserve de la création de la couveuse d'entreprises à l'essai sur le territoire communautaire et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer avec l'association ALEXIS une convention fixant les modalités de versement et d'utilisation de ces fonds.

**DECIDE** de prendre en charge des frais d'hébergement pour la 17<sup>ème</sup> convention nationale de l'ADCF qui se déroulera du 11 au 14 octobre 2006 à Deauville.

**ADOPTE** le plan de financement pour l'année 2007 pour une mission d'ingénierie en 2007, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du FEDER et de l'Etat et **ACCEPTE** de prendre en charge la totalité du financement à défaut de l'octroi de l'une ou l'autre des subventions.

**MODIFIE** le tableau des effectifs.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour le marché relatif à la restauration de la Fensch et de ses affluents : dépose de l'Ouvrage Hydraulique 49 et traitement du tronçon canalisé et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour le marché relatif à la restauration de la Fensch et de ses affluents : lot n° 1 - restauration de la Fensch à Fontoy et lot n° 2 - renforcement de berges sur le ruisseau de Marspich et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour le marché relatif à la restauration de la Fensch et de ses affluents : aménagement de deux bassins d'écrêtement à Fontoy et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour le marché relatif à la restauration de la Fensch et de ses affluents : modification d'ouvrages hydrauliques à Fontoy et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à cette opération.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour le marché relatif aux travaux d'aménagement d'une aire de loisirs sur le site « Sainte Neige » à Neufchef, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour le marché relatif à la collecte des ordures ménagères et des déchets valorisables, du traitement des ordures ménagères et du tri, conditionnement des déchets valorisables, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour l'avenant n° 3 au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour études et travaux de désamiantage, mise en sécurité, mise en lumière et ouverture au public du site du Haut-Fourneau n° 4 à Uckange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour l'avenant n° 1 au marché de maîtrise d'œuvre de mise en sécurité de diverses installations et équipements industriels situés sur le site du haut-Fourneau n° 4 à Uckange, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour l'avenant n° 1 au marché de conception d'une signalétique « Patrimoine du Val de Fensch », **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**ENTERINE** le choix de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 19.09.06 pour le marché public pour la réalisation et l'installation d'une œuvre artistique – site du Haut-Fourneau n° 4 d'Uckange et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**VOTE** la décision modificative n° 2 qui s'équilibre en recettes et en dépenses.

**AFFECTE** le résultat du budget principal et des deux budgets annexes ZAC de La Paix et Gestion Immobilière.

**ATTRIBUE** au taux de 100 % par an à compter de l'année 2006, l'indemnité de conseil au receveur de la CAVF, **PRECISE** que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et **VOTE** les crédits correspondants au budget des exercices concernés.

**CREE** un tarif de renouvellement des cartes d'accès aux déchèteries perdues ou volées, afin de responsabiliser leurs détenteurs, **FIXE** le prix de renouvellement, quelle qu'en soit la cause, à 5 € par carte, **ETEND** l'objet de la régie comptable relative à la gestion des composteurs (délibération n° 2000-081 du 25 septembre 2000), au renouvellement des

cartes d'accès aux déchèteries pour permettre l'encaissement des droits et **CHARGE** le Président ou son représentant d'effectuer tout acte relatif à ce dossier et à la régie.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à engager les procédures d'autorisation, de déclaration d'intérêt général, d'utilité publique et de cessibilité nécessaires à la réalisation de travaux de restauration de la Fensch et de ses affluents.

**AUTORISE** le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 au protocole d'intervention pour un Programme d'Intérêt Général

**DECLARE** l'impécuniosité du conseil de fabrique de Algrange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global pour les travaux d'assèchement de la chaufferie de l'église, soit 31 912,75 € TTC, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 60 % du montant global pour les travaux de couverture, soit 4 515,88 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du Conseil de Fabrique de Fameck, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global, soit 5 776,68 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du Conseil de Fabrique de Florange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global, soit 6 959,65 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du Conseil de Fabrique de Knutange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global, soit 9 185,28, € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du Conseil de Fabrique de Neufchef, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global, soit 1 209,16 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du Conseil de Fabrique de Nilvange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global, soit 2 568,05 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du Conseil de Fabrique de Ranguévaux, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global, soit 4 024,54 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**DECLARE** l'impécuniosité du Conseil de Fabrique de Uckange, **DECIDE** de prendre en charge les travaux à hauteur de 100 % du montant global, soit 1 102,74 € TTC et **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes et lancer les travaux.

**APPROUVE** la convention entre la CAVF et les utilisateurs extérieurs des piscines communautaires et **AUTORISE** le Président ou son représentant à la signer.

**VALIDE** le coût d'objectif de la transformation de la piscine de Hayange en centre nautique de loisirs, **ADOpte** le plan de financement, **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil général de la Moselle et auprès du Conseil régional de Lorraine dans les conditions fixées, **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer et à déposer la demande de permis de construire et **AUTORISE** le Président ou son représentant à engager toutes les opérations nécessaires à cette affaire (études de sols, béton, reconnaissance en sous-œuvre, relevés divers, etc...)

**AUTORISE** le Président ou son représentant à déposer la demande de permis de construire concernant le vestiaire du Club House site Sainte-Neige et à le signer.

**DELEGUE** au Bureau la modification du tableau des effectifs dans la limite des crédits inscrits au budget et la sollicitation des subventions en recettes et l'attribution des subventions et participation aux différentes associations et organismes dans la limite des crédits inscrits au budget d'autre part.

ooo

Le Président informe l'assemblée des décisions qu'il a prises conformément à la délégation d'attributions qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 8 septembre 2003 :

**DECISION N° 2006-090      15 JUIN 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat d'assurance tous risques pour l'exposition « Rivière Fensch de Vie » de la compagnie Helvetia.

**DECISION N° 2006-091      22 JUIN 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition des Etablissements BAILLY FENSCH relative à la fourniture d'un véhicule particulier de marque PEUGEOT, type 307 GRIFFE, 2.0L HDI 136 CH 7CV fiscaux (offre de base) (marché n° 2006-PA12 passé selon la procédure adaptée).

**DECISION N° 2006-092      27 JUIN 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition du Laboratoire de l'Est pour la réalisation de la prestation de dératissage de l'ensemble du territoire de la Communauté d'agglomération du val de Fensch (marché n° 2006-PA1).

**DECISION N° 2006-093      30 JUIN 2006**

**DECIDE** d'accorder une gratification à un étudiant stagiaire, depuis le 16 février 2006, pour la période du mois de juin 2006.

**DECISION N° 2006-094      30 JUIN 2006**

**DECIDE** d'accorder une gratification à une étudiante stagiaire, depuis le 3 octobre 2005, pour le mois de juin 2006.

**DECISION N° 2006-095      27 JUIN 2006**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1 qui arrête le coût prévisionnel des travaux sur lequel s'engage la société Ingerop Grand Est de Metz et qui fixe son forfait définitif de rémunération avec prise d'effet au 15 juin 2006, pour la réalisation de la mission de maîtrise d'œuvre

relative à l'aménagement d'une zone de loisirs sur le site de la Paix à Knutange (marché n° 2005-PA40).

**DECISION N° 2006-096      10 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accepter le proposition du laboratoire LERM de Arles (13631) pour la réalisation de la prestation relative au diagnostic de l'état d'altération des bétons armés du bâtiment « chaudières » du site du haut fourneau n° 4 d'Uckange (marché n° 2006-PA09).

**DECISION N° 2006-097      SANS OBJET**

**DECISION N° 2006-098      SANS OBJET**

**DECISION N° 2006-099      SANS OBJET**

**DECISION N° 2006-100      21 JUIN 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition des établissements PIGEARD SAS à Damvillers (55150) pour la prestation relative à la dépose et au broyage d'arbres situés sur le parc d'activités Sainte-Agathe à Fameck-Florange (marché n° 2006-PA08)

**DECISION N° 2006-101      3 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de prestation d'affranchissement du courrier ponctuel présenté par La Poste pour l'envoi des invitations aux ateliers de la création d'entreprise dans les locaux de Synergie à Florange.

**DECISION N° 2006-102      17 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accepter la convention de mise à disposition de données avec le SIVOM D'ALGRANGE-NILVANGE.

**DECISION N° 2006-103      17 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat POSTCONTACT définissant l'intervention de La Poste s'engageant à distribuer les bulletins d'information Val Média n° 9 de la CAVF sur l'ensemble du territoire.

**DECISION N° 2006-104      25 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société CEP définissant les modalités et le coût pour l'exécution de la prestation relative au nettoyage des grilles de protection des ouvrages hydrauliques de la CAVF.

**DECISION N° 2006-105      25 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société SITA LORRAINE pour la prestation de balayage sur les voiries des zones d'activités et de loisirs d'intérêt communautaire (marché n° 2006-PA15).

**DECISION N° 2006-106      27 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accorder une gratification à un étudiant stagiaire, depuis le 16 février 2006, pour le mois de juillet 2006.

**DECISION N° 2006-107 27 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat avec la société Orange Business Services, agence de Metz, pour la mise en service de l'offre convergence téléphonie fixe et mobile Business Talk pack.

**DECISION N° 2006-108 31 JUILLET 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de l'entreprise OMB pour la visite technique des bennes à ordures ménagères et des emballages ménagers.

**DECISION N° 2006-109 3 AOUT 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la société FONDASOL définissant les modalités et le coût pour l'exécution de la mission géotechnique des travaux d'aménagement d'une aire de loisirs sur le site de la Paix.

**DECISION N° 2006-110 3 AOUT 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de la SARL GRISELLE pour la réalisation du remplacement des menuiseries extérieures du 1er étage de l'Hôtel de Communauté (marché n° 2006-PA16).

**DECISION N° 2006-111 10 AOUT 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition du GIE CATHS à Toulouse pour la conduite de l'étude préalable à l'aménagement de deux aires d'accueil des gens du voyage et à la réalisation d'habitat adapté pour les familles sédentaires.

**DECISION N° 2006-112 22 AOUT 2006**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1 modifiant les modalités de paiement de l'étude préalable pour la conservation du maillon chaudières – site du haut-fourneau d'Uckange et les délais de remise de l'étude définitive (marché n° 2005-PA43).

**DECISION N° 2006-113 24 AOUT 2006**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1 au marché n° 2006-PA02, pour la réalisation de l'ouvrage intitulé l'édition des actes du colloque « passé présent – mémoire et industrie », avec la société Casino Littéraire Lugano à Strasbourg, qui fixe la nouvelle date de livraison de la prestation au 31 octobre 2006.

**DECISION N° 2006-114 24 AOUT 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition du cabinet Jean-Luc Bitard SA pour la réalisation de plans topographiques et de récolement du site du haut-fourneau U4 d'Uckange.

**DECISION N° 2006-115 25 AOUT 2006**

**DECIDE** d'accepter le contrat de fourniture d'un accès internet et services associés au dépôt d'Uckange de la société RMI à Maxéville

**DECISION N° 2006-116 31 AOUT 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de l'entreprise Malezieux pour l'entretien des WC chimiques et des avaloirs situés sur l'aire d'accueil des gens du voyage à Algrange.

**DECISION N° 2006-117 4 SEPTEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 2 concernant la modification du bordereau des prix unitaires afin de rajouter une référence de pneumatique avec la société EUROMASTER France (marché n° 2005-PA18).

**DECISION N° 2006-118 5 SEPTEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accorder une gratification à un étudiant stagiaire, depuis le 16 février 2006, pour le mois d'août 2006.

**DECISION N° 2006-119 6 SEPTEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition définissant les conditions de coordination sécurité et protection de la santé proposée par le bureau VERITAS pour les travaux d'aménagement d'une zone de loisirs sur le site de la Paix à Knutange (marché n° 2006-04).

**DECISION N° 2006-120 6 SEPTEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter la proposition de rachat de la clio immatriculé 135 AFF 57 pour un montant de 1 352 €

**DECISION N° 2006-121 13 SEPTEMBRE 2006**

**DECIDE** d'accepter l'avenant n° 1 au marché de suivi-animation de l'OPAH copropriétés dégradées

Le Président informe l'assemblée des décisions prises par le bureau du 3 juillet 2006 conformément à la délégation qui lui a été accordée par délibération du Conseil de Communauté du 19 avril 2001 :

**Décision n° 24-2006** : autorise le Président ou son représentant à prendre en charge les frais liés à la participation des membres du conseil de développement du val de Fensch à la 7<sup>ème</sup> rencontre nationale des conseils de développement qui se tiendra les 12 et 13 octobre 2006 à Perpignan dans les conditions définies.

**Décision n° 25-2006** : décide de verser une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 30 000 € à l'association CAP FENSCH et autorise le Président ou son représentant à signer une convention fixant les modalités de versement et d'utilisation de ces fonds.

**Décision n° 26-2006** : décide d'accepter les modifications du tableau des effectifs telles que proposées.

**Décision n° 27A-2006** : entérine les choix de la commission d'appel d'offres réunie le 3 juillet 2006 concernant les travaux d'enfouissement d'une conduite d'alimentation en eau et réseaux secs situés sur le parc d'activités du site de la Paix à Knutange et autorise le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ces opérations.

**Décision n° 27B-2006** : entérine les choix de la commission d'appel d'offres réunie le 3 juillet 2006 concernant l'avenant au marché relatif à l'étude et travaux de désamiantage du



site du haut-fourneau n° 4 d'Uckange et autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant.

**Décision n° 28-2006** : autorise le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 2 à la convention établie avec la Mission Locale du Nord Mosellan et à verser la subvention annuelle selon les modalités prévues dans la convention et l'avenant.

**Décision n° 29-2006** : autorise le Président ou son représentant à déposer et signer toutes les demandes de permis de construire et de démolir relatifs au projet de mise en sécurité, au projet de mise en lumière et à la rénovation du poste de garde.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 H 00

**HAYANGE, le 4 octobre 2006**  
**Le Président**

**Michel PARADEIS**

---

**Etaient présents :** Mmes BEY, BECKER-MAZZERO, KOCEVAR, MIDON  
MM. BAYER, BUDA, CHINI, CORVISIER, DAVID, DE BACCO, GORI, GREINER, HEYER, JURCZAK, KIEFER, LEONARDI, LIEBGOTT, MAISET, MALICK, MAURER, MONTI, MORENA, MUSCHIATI, PARADEIS, PHILIPPS, PRISCAL, RAINERI, RENAUD, RUSCHER, SCHUSTER, SCHWARTZ, SCHWEICKERT, SONI et TARILLON.

M. BAYER arrive à 19 H 30 et participe au vote de la délibération n° 2006-069 et suivantes.

Mme BECKER-MAZZERO quitte la séance à 20 H 55, ne participe pas au vote de la délibération n° 2006-071 et suivantes.

M. MUSCHIATI quitte la séance à 21 H 10, ne participe pas au vote de la délibération n° 2006-075 et suivantes et donne procuration à M. BAYER.

**Etaient absents excusés :** MM. BECK, DUPIRE et VANIER,

**Etaient absents :** Mmes CUSSET et GHEZZI, MM. HEYERT, LARICCHIUTA et MONTEREAU,

**Etaient absents excusés mais ayant donné procuration :** Mmes LAMBOUR, MANCINI, POULAIN, MM. ARNOULD, BEAUQUEL, BRILLET, CAYUELA, CEGLA, HARTENSTEIN, HAZEMANN, HILBERT, LEONI, LENA, STEINER et WETZ.